



**Mairie de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX**  
**77540 LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX**

Lumigny ☎ 01.64.25.64.73 ☎ 01.64.42.94.94  
mairie.lumignyno@wanadoo.fr  
http://www.mairie-lumignyno.fr

**DEMANDE DE PERMIS DE STATIONNEMENT POUR L'INSTALLATION D'UNE**  
**BENNE SUR LE DOMAINE PUBLIC**

**Coordonnées du demandeur**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Localité : .....  
N° Téléphone : ..... N° Fax : ..... Courriel : .....  
 Entreprise prestataire (Dénomination et adresse) : .....

**Caractéristiques de la benne**

Longueur : ..... Largeur : ..... Hauteur : .....  
 Déchets  Gravats  Branchages  Autre : .....

**Lieu de l'occupation**

Adresse : .....  
 Sur chaussée  Sur trottoir  Sur chaussée et trottoir  
 Sur place de stationnement  Demande d'arrêté municipal réglementant la circulation  
○ Nombre de places : .....

La demande d'arrêté municipal réglementant la circulation n'est nécessaire que si l'occupation sur trottoir ne permet pas de prévoir un cheminement piéton d'une largeur de 1,20m ou que l'occupation sur chaussée se situe hors place de stationnement.

**Sécurité de l'emplacement**

- La pose de la benne devra se faire sur un madrier en bois afin de protéger la voirie.
- La benne devra être correctement matérialisée de jour comme de nuit.
- Si le passage à proximité de la benne présente un danger pour les passants, un système de protection physique devra être posé tout autour (ex : clôture / palissade / barrière simple / séparateurs béton / ...).
- Dans le cas d'une utilisation avec une goulotte, la benne devra être systématiquement bâchée et un dispositif d'aspersion ou d'arrosage mis en place pour limiter les envois de poussière.
- Le nettoyage de l'emplacement et de ses abords devra se faire pendant et après l'utilisation de la benne.

**Date et durée de l'occupation**

Date de début de l'occupation : ..... Durée de l'occupation : .....

**Documents à joindre**

- Plan d'installation de la benne
- Photos des lieux avant l'occupation

**Informations**

- Le permis de stationnement est délivré à titre précaire et révoquant.
- Le permis de stationnement ne dégage pas le bénéficiaire de sa responsabilité en cas d'accident.
- Le délai d'instruction de la demande est porté à 10 jours ouvrés.
- Les informations portées sur ce formulaire ont pour unique but de vous répondre. Elles ne feront pas l'objet d'un traitement informatisé et ne seront aucunement communicables à des tiers.

Fait à : ..... le : ..... Signature du demandeur :

**Reçu en mairie le :**